

Conservatoire à Rayonnement Départemental de Vichy Communauté

Année scolaire 2025-2026		MODALITES DE PAIEMENT Le choix du nombre d'échéances sera sélectionnable au moment de l'inscription	TARIFS RESIDENTS VICHY COMMUNAUTE (sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou de l'avis d'imposition à la taxe foncière ou de l'avis de cotisation foncière des entreprises)			TARIFS HORS VICHY COMMUNAUTE
PARCOURS PEDAGOGIQUES			TARIF DE BASE	QUOTIENT * ENTRE 926 ET 1387	QUOTIENT * < 925	TARIF UNIQUE
Ateliers Bébé 0 à 36 mois	4 séances maximum (sur un choix de 8 dates)	Paiement en 1 fois (obligatoire)	33,00 €			66,00 €
Ateliers parents-enfants (autour de la voix)	1 à 4 séances dans l'année					
Eveil Musical	Jardin 1 - 4 ans Moyenne Section de maternelle Jardin 2 - 5 ans Grande Section de maternelle Parcours Découverte (Instrument et Théâtre) - 6 ans CP	Paiement en 3 fois (ou 1 fois sur demande)	108,00 €	54,00 €	30,00 €	216,00 €
Théâtre Initiation	Théâtre initiation (élèves de 7 à 14 ans)					
Parcours Musique ou Théâtre Cycle I	Musique : Elèves jusqu'à 18 ans inclus** Théâtre : Elèves de 15 à 18 ans inclus**	Paiement en 3 fois (ou 1 fois sur demande)	165,00 €	114,00 €	87,00 €	330,00 €
	Etudiants (19 à 25 ans inclus) - Tarif appliqué uniquement sur justificatif. Sauf Parcours Personnalisé / Cours non diplômant / Parcours Musique Perfectionnement		180,00 €	123,00 €	102,00 €	180,00 €
	Elèves adultes (à partir de 19 ans)** Musique ou Théâtre		315,00 €			630,00 €
Parcours Musique ou Théâtre Cycle II, cycle III et Cycle spécialisé	Musique : Elèves jusqu'à 18 ans inclus** Théâtre : Elèves de 15 à 18 ans inclus**	Paiement en 3 fois (ou 1 fois sur demande)	180,00 €	123,00 €	102,00 €	360,00 €
	Etudiants (19 à 25 ans inclus) - Tarif appliqué uniquement sur justificatif. Sauf Parcours Personnalisé / Cours non diplômant / Parcours Musique Perfectionnement		180,00 €	123,00 €	102,00 €	180,00 €
	Elèves adultes (à partir de 19 ans)** Musique ou Théâtre		330,00 €			660,00 €
Parcours Musique Perfectionnement	Elèves jusqu'à 18 ans inclus**	Paiement en 3 fois (ou 1 fois sur demande)	564,00 €	510,00 €	486,00 €	564,00 €
	Elèves adultes (à partir de 19 ans)**		564,00 €			
Discipline complémentaire	Pratique d'une 2ème discipline, instrumentale ou vocale (parcours diplômant ou personnalisé)	Paiement en 3 fois (ou 1 fois sur demande)	114,00 €			228,00 €
Parcours personnalisé	Elèves jusqu'à 18 ans inclus** et étudiants (19 à 25 ans inclus)	Paiement en 3 fois (ou 1 fois sur demande)	228,00 €	174,00 €	147,00 €	456,00 €
	Elèves adultes (à partir de 19 ans)**		420,00 €			840,00 €
Musique sur mesure***	Elèves jusqu'à 18 ans inclus**	Paiement trimestriel (obligatoire)	108,00 €	54,00 €	30,00 €	216,00 €
	Elèves adultes (à partir de 19 ans) **		114,00 €			228,00 €
Pratiques collectives seules	Elèves jusqu'à 18 ans inclus**	Paiement en 3 fois (ou 1 fois sur demande)	114,00 €	66,00 €	51,00 €	228,00 €
	Elèves adultes (à partir de 19 ans) **		114,00 €			
Location instrument	Paiement intégré à la facture du 1er trimestre scolaire	Paiement en 1 fois (obligatoire)	123,00 €			246,00 €
Badge ou carte d'accès (en cas de non restitution après utilisation ou de perte)	Avis de "somme à payer" à régler auprès du Trésor Public	Paiement en 1 fois (obligatoire)	15,00 €			15,00 €

- * QUOTIENT FAMILIAL appliqué sur présentation de l'avis d'imposition 2024 (sur les revenus 2023)
 Calcul du Quotient Familial (QF) = Revenu brut global / 12 / Nombre de parts du foyer fiscal
 En l'absence de l'avis d'imposition, le tarif de base s'applique automatiquement (aucune modification rétroactive possible)
- ** Tarif Adultes (+ 19 ans) pour les élèves nés avant le 1er septembre 2006
- *** Elèves en situation de handicap

REDUCTIONS APPLICABLES :
 réduction FAMILLE : -20 % à partir du 2ème enfant inscrit (sur le tarif le plus élevé et uniquement pour les élèves mineurs)
 réduction ORCHESTRES CONVENTIONNES : -30 % sur le tarif de l'élève (-25 ans) inscrit dans l'un des orchestres conventionnés

**N.B. : "Toute démission doit être signifiée obligatoirement par écrit (mail ou courrier) à l'administration du Conservatoire.
 Aucun remboursement ne sera effectué en cas de démission, sauf exceptions (déménagement, maladie, maternité, sur présentation des justificatifs correspondants), et les éventuels règlements trimestriels non encore réglés seront à payer à réception de la facture" (rappel du règlement financier - Art. 3 - Conditions de règlement).
 Les tarifs appliqués représentent des droits d'inscription et non des frais de scolarité modulables et adaptables.**

INFORMATIONS GENERALES

Factures trimestrielles : paiement en 3 fois avant les 10 février, 10 avril et 10 juillet
Facture annuelle : paiement en 1 fois avant le 10 février

Vous avez le choix de régler vos factures soit :

- par carte bancaire directement depuis votre Espace Famille
- par carte bancaire sur le site www.payfip.gouv.fr en saisissant les références indiquées sur le talon de votre facture
- en espèces ou par carte bancaire auprès d'un buraliste (en vous munissant de votre facture)
- par prélèvement automatique (mandat SEPA fourni par l'administration)
- par chèque à l'ordre du Trésor Public au SGC de Vichy à envoyer au :
8 rue du Bief - 03307 CUSSET Cedex